
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 04 octobre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 ^{ème} délibération
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 3 ^{ème} délibération
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Christian VASQUEZ	Directeur OTI
Laurie SOUVIGNET	Directrice adjointe OTI
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Sophie CASSARO	Responsable tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2018

Exécutoire le : 11 OCT. 2018

Affichée le : 11 OCT. 2018

Visée le : 11 OCT. 2018

TOURISME

Confortement du Chemin de la Crémaillère – Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente pour la "création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des sentiers pédestres et/ou VTT", ainsi qu'en matière d'agriculture et d'animation pour la gestion forestière.

Le chemin de la crémaillère est un sentier se situant entre Aix-les-Bains et le Revard (Aix les Bains, Mouxy, Pugny-Chatenod, Trévignin et du Montcel). Il suit l'ancien tracé du train à crémaillère dont l'exploitation s'est terminée en 1937.

Ce sentier comporte actuellement plusieurs usages :

- Usage touristique : il s'agit en effet d'un itinéraire de randonnée phare du territoire de Grand Lac, inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) en tant que GRP (grande randonnée de pays).
En lien avec le PNR des Bauges, la fédération française de randonnée souhaite le classer en GR dans le cadre de la refonte du GR96 (mise en œuvre à partir de 2019).
- Usage forestier : le chemin est utilisé comme desserte forestière structurante permettant au bois des forêts publiques et privées d'être exploité. Près de 140 hectares de forêt privée de qualité dépendent de cet accès. Au vu de la configuration du terrain (forte pente), il ne paraît pas judicieux de créer une nouvelle piste de desserte. Un plan de gestion de la forêt privée sera mis en œuvre par le Parc Naturel Régional des Bauges et définira, en outre, la réglementation de la desserte forestière.
- Usage « eau potable » : la piste sert également d'accès au gestionnaire de l'eau sur plusieurs points de captage.

Une partie de ce sentier nécessite d'être confortée afin de pouvoir conserver les usages précités. Le périmètre concerné par les besoins en confortement, se situe sur les 4,7km traversant les communes de Pugny-Chatenod, Trévignin et Le Montcel (cf. plan ci-joint). Ce secteur présente plusieurs ouvrages d'arts (ponceaux, tunnels, viaduc, murs de soutènement) que le temps et les usages ont dégradés.

En 2016, une étude de faisabilité pour un usage multifonctionnel pérenne a été réalisée. Elle inventorie les dégradations sur l'ensemble des ouvrages (à savoir 15 ponceaux, 3 murs de soutènement latéraux à la piste, 2 tunnels et 1 viaduc) et donne des préconisations de travaux permettant d'assurer la sécurité des différents utilisateurs (promeneurs et forestiers). Cette étude prend aussi en compte l'intérêt paysager et patrimonial de ce cheminement.

L'amélioration de l'accueil des randonneurs, du cheminement et des paysages (maintien voute végétale, ouverture paysagère, ...) permettra de renforcer l'attractivité touristique de l'itinéraire.

Le budget prévisionnel de l'opération figure en annexe de la présente délibération, et fait apparaître une charge nette prévisionnelle pour Grand Lac de 141 527 €, pour un coût global de 654 790 € TTC.

Pour rappel, le confortement du sentier de la Crémaillère est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissements de Grand Lac pour un montant de 300 000 € TTC.

La réalisation des travaux serait phasée sur 2 ans (2019-2020).

Monsieur le Président rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une présentation au Bureau communautaire le 13 septembre 2018.

Il souligne qu'une rencontre des maires des communes traversées par le tracé de la crémaillère est prévue, de façon à préciser le programme des travaux et à convenir des conditions des usages futurs du cheminement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- APPROUVE le dépôt des demandes de subventions auprès des différents partenaires cités ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces demandes,
- APPROUVE l'inscription au PDIPR de l'itinéraire concerné et la mise en œuvre, le cas échéant, des démarches de conventionnement des itinéraires lorsque ceux-ci empruntent des parcelles privées.

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



TOURISME
Confortement du Chemin de la Crémaillère – Demande de subvention
Annexe : plan de financement

Dépenses	Coût estimatif HT (étude 2016)	Coût estimatif TTC (étude 2016)
Confortement 15 ponceaux	143 070€	171 684 €
Confortement murs soutènement	40 150 €	48 180 €
Confortement tunnels	51 470 €	61 764 €
Garde-corps viaduc	81 180 €	97 416 €
Amélioration desserte paysage / accueil	142 600€	171 120 €
Maîtrise d'œuvre (10% des travaux HT)	45 847€	55 016 €
Contrôle technique des ouvrages	6 000€	7 200 €
Annonces, publications	1 000 €	1 200 €
Communication	1 000 €	1 200 €
Actualisation des prix travaux	27 508 €	33 010 €
TOTAL	539 825 € HT	647 790€ TTC

Plusieurs lignes de financement sont possibles :

Partenaire financier	Montant financement envisagé
Département Savoie / appel à projet Randonnée (pour l'amélioration de l'infrastructure de promenade et de randonnée inscrite au PDIPR)	300 000 €
Région Auvergne Rhône Alpes / PPI PNR Massif des Bauges	100 000 €
FEADER / desserte forestière	Eligibilité à confirmer
FCTVA	106 263 €
Autofinancement Grand Lac	141 527 €
TOTAL	647 790 € TTC

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TOURISME - Confortement du Chemin de la Crémaillère - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 11/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2018

Numéro de l'acte : d2567 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181004-d2567-DE

Date de décision : 04/10/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions